

Rapport d'évaluation

**Suivi 2001-2002 de la mise en
œuvre du plan d'aide à la réussite**

**du Collège dans la Cité
de la Villa Sainte-Marcelline**

12 mai 2003

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Québec, le 15 mai 2003

S. Mathilde Fantone
Directrice générale
Le Collège dans la Cité
de la Villa Sainte-Marcelline
815, Avenue Upper Belmont
Westmount (Québec) H3Y 1K5

Objet : Suivi de la mise en œuvre du plan d'aide à la réussite (2001-2002)

Madame la Directrice générale,

Lors de sa réunion tenue le 12 mai 2003, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné le suivi fait par le Collège dans la Cité de la Villa Sainte-Marcelline de la mise en œuvre de son plan d'aide à la réussite en 2001-2002.

La Commission estime que, dans l'ensemble, la mise en œuvre du plan paraît en bonne voie de réalisation. La plupart des mesures prévues ont effectivement été mises en place. Le Collège juge particulièrement efficaces certaines d'entre elles, dont la possibilité de bénéficier de deux sessions pour réussir le premier cours de mathématiques, la reprise, le suivi des projets d'études durant l'été et le suivi individuel des élèves par la direction des études.

Par ailleurs, la Commission note que le Collège a profité de son expérience pour procéder à des modifications au plan pour en améliorer la performance. Il compte notamment offrir le soutien de tuteurs aux élèves de Sciences de la nature et Sciences humaines, pour des apprentissages méthodologiques, ainsi que des activités d'orientation intégrées à un cours pour tous les élèves.

La Commission se prononcera sur la valeur et l'efficacité du plan lorsque celui-ci aura été mené à terme, soit en 2004.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer

Analyse et rédaction : Gilberte Jean, agente de recherche